

REGLEMENT OPERATION TRANSFORMEZ L'ESSAI AVEC PARTOUCHE

Du 08 septembre au 28 octobre 2023

Article 1 : Société Organisatrice

La société GROUPE PARTOUCHE, société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance, au capital de 192 540 680 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 588 801 464, dont le siège social est situé au 141 bis rue de Saussure 75017 Paris, représentée par Monsieur Fabrice PAIRE Président du Directoire, ci-après dénommée « la Société Organisatrice », organise une opération promotionnelle sans obligation d'achat dénommée « **Transformez l'essai avec Partouche** » qui se déroulera du 08 septembre au 28 octobre 2023 en établissement et du 08 septembre au 08 octobre sur l'url suivante : <https://www.partouche.com/transformezlessai>

Article 2 : Casinos Partouche participant à l'opération

Les casinos suivants ci-après dénommés « les casinos » participent à l'opération :

AGON-COUTAINVILLE
AIX EN PROVENCE
ANDERNOS
ANNEMASSE
ARCACHON
BANDOL
BERCK
CABOURG
CALAIS
CANNES
CONTREXEVILLE
DIEPPE
DIVONNE
EVAUX-LES-BAINS
FORGES
GREOUX-LES-BAINS
HYERES
JUAN LES PINS
LA GRANDE MOTTE
LA ROCHE POSAY
LA TREMBLADE
LE HAVRE
LE TOUQUET
LYON "LE PHARAON"
LYON VERT
NICE Palais de la Med.

PALAVAS
PLEINAIR
PLOMBIERES
PLOUESCAT
PORNIC
PORNICHET
ROYAT
SAINT AMAND
SAINT GALMIER
SALIES DE BEARN
VAL ANDRE
VICHY GRAND CAFE

Article 3 : Conditions de participation

La participation à l'opération est ouverte à toute personne cumulant les conditions suivantes :

- Majeure, les mineurs même émancipés ne peuvent participer à l'opération,
- Non frappée d'un classement « A Ne Pas Recevoir »,
- Titulaire d'une carte de fidélité Players Plus ou titulaire d'une pièce d'identité en cours de validité,
- N'appartenant pas aux membres du personnel de la société, ainsi que leurs conjoints, ascendants et descendants directs,
- Ayant accepté le présent règlement et ayant renoncé à tout recours relatif aux conditions d'organisation, notamment en ce qui concerne les données personnelles mentionnées aux articles 7 et 8 du présent règlement.

La participation sera considérée comme nulle pour toute personne ne respectant pas les conditions ci-dessus :

- Au moment de la participation,
- Au moment de la remise d'un lot.

La Société Organisatrice pourra effectuer directement ou indirectement toutes vérifications nécessaires afin de contrôler la qualité des participants.

Il est à noter que des conditions spécifiques à la remise du lot "12 billets pour les phases finales" sont mentionnées à l'article 5.2 remise des dotations.

Article 4 : Opération

L'opération Transformez l'essai avec Partouche s'articule autour d'une landing page :

- Un tirage au sort de six (6) gagnants pour remporter des places pour les phases finales, suite à son inscription sur la Landing Page

4.1 Modalités des offres

4.1.1 Durée de l'opération

L'opération sur la LP se déroule du 08 septembre 2023 au 08 octobre 2023 sur l'url : <https://www.partouche.com/transformezlessai>

4.1.2 Landing Page

En se rendant sur l'url dédiée de la Landing Page, le client devra indiquer son email, son numéro de téléphone, Code postal, prénom et nom afin de participer au concours.

4.1.3 Tirage au sort

Lors de son inscription via la Landing Page, le client est automatiquement éligible au tirage au sort qui lui permettra de remporter une dotation. Lors de ce tirage, plusieurs gagnants seront tirés au sort (dont 6 pour les places de phases finales et 5 pour les maillots).

Le tirage au sort aura lieu le 09 octobre et déterminera les gagnants, qui remporteront les dotations identifiées dans l'**article 5**. Pour être éligible, les joueurs devront s'être inscrits à la LP avant le 08 octobre 2023 23h59.

Article 5 : Dotations

Au titre de la présente opération, le participant peut espérer remporter les dotations suivantes :

Jeux	Lots	Valeur unitaire	Quantité	Valeur totale TTC
	50€ de freebets sur le site Partouche Sport	50€	10	500€
	100€ de freebets sur le site Partouche Sport	100€	5	500€
Maillots de l'équipe de France	5 maillots	95€	5	475€
Tirage au sort	12 billets pour la finale de la coupe du monde	Demi-finale 950€ Petite finale 350e Finale 1950€	4 4 4	13 000€

5.2. Remise des dotations

Lots concernés	Conditions de remise
Freebets 50 et 100€	<p>Pour utiliser son lot 50€ ou 100€ de freebet, le client devra contacter le service support Partouche Sport par mail à l'adresse suivante : support@partouchesport.fr. Budget maximum : 1 000€</p> <p>Le service support attribuera ensuite sur le compte du gagnant le montant remporter. Si le gagnant n'a pas de compte, il devra s'en créer un pour en bénéficier.</p> <p>Codes promos utilisables jusqu'au 31 décembre 2023. Une fois le code promo renseigné, le joueur a 7 jours pour utiliser son Freebet.</p>
Maillots de l'équipe de France	<p>Les maillots seront envoyés directement au domicile des gagnants.</p>
12 billets pour la finale	<p>Pour bénéficier de son lot, le client sera contacté par le service client Partouche</p> <p>Une fois les informations validées, le client recevra par email la confirmation de son gain, indiquant l'ensemble des modalités et informations</p> <p>Dans l'hypothèse où le client ne réunirait pas les conditions spécifiques au bénéfice de ce lot, le lot sera remis en jeu.</p>

Article 6 : Droit de modification

La Société Organisatrice se réserve le droit d'annuler, de reporter ou de prolonger l'Opération à tout moment, et d'apporter des modifications à ce règlement, par avenant qui dans cette éventualité sera affiché dans l'enceinte du casino.

En conséquence, la responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, en cas de force majeure ou de circonstances indépendantes de sa volonté cette opération devrait être annulée ou simplement reportée.

Il est précisé qu'outre les cas considérés comme « cas de force majeure » habituellement par la jurisprudence, seront également considérés comme cas de force majeure, les

interruptions/défaillances du réseau internet nécessaire à l'enregistrement des participants, à leur désignation et à l'attribution des lots.

Article 7 : Manifestations publi-promotionnelles

Les participants autorisent par avance la Société Organisatrice de cette opération à utiliser leurs noms et prénoms, photo et leurs coordonnées à des fins publicitaires liées à l'opération et ce sur tout support, sans que cette utilisation puisse conférer un droit, une rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de son prix.

En particulier, les gagnants permettent que leur nom et prénom, photo et coordonnées apparaissent clairement sur le site internet et réseaux sociaux de la Société Organisatrice.

Article 8 : Données personnelles

Les données collectées dans le cadre de l'Opération sont destinées à la SA Groupe Partouche, responsable de leur traitement, et à ses filiales. Ces données sont conservées pour la durée nécessaire à la réalisation de l'Opération, et ne sont pas transférées à quelque tiers que ce soit.

Pour les clients membres du programme de fidélité Players Plus, ces données permettent également d'améliorer et de personnaliser les offres commerciales du groupe et de communiquer sur les divertissements et opérations promotionnelles, proposées régulièrement.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression, et de portabilité des données qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à l'accueil du casino.

Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, et en cas de litige introduire un recours auprès de la CNIL.

Article 9. Généralités

Le règlement est :

- **Obligatoire** : la participation à l'Opération est soumise exclusivement au présent règlement, et implique du participant son acceptation pleine et entière, et la renonciation à tout recours relatif aux conditions d'organisation et de déroulement de celui-ci, ainsi que l'acceptation pure et simple de l'attribution des lots. Aucune réclamation ne sera admise et toute difficulté pratique d'application ou d'interprétation, ou tout cas d'espèce non prévu dans ce règlement sera tranché souverainement par la Société Organisatrice, dont les décisions seront sans appel.
- **Soumis au droit français** : le règlement de l'Opération est exclusivement régi par la loi française.
- **Disponible à l'accueil des Etablissements participants** : le règlement peut être remis gratuitement sur simple demande à l'accueil d'un Etablissement participant.

Toute fraude ou tentative de fraude, manifestée par un commencement d'exécution et commise en vue de percevoir indûment un gain ou de participer de façon irrégulière aux

tirages, fera l'objet de poursuites conformément aux dispositions de l'article 313-1 et suivants du Code Pénal.